

Visite sans demande du bailleur

Par SC38, le 06/06/2010 à 20:32

Bonjour,

Je suis locataire d'un local commercial en bail précaire de 23 mois. Fin au 4 juillet 2010. Malheureusement j'ai du fermé mon magasin fin septembre 2009 du à la crise. Nous n'avons trouvé personne pour reprendre le bail, et le propriétaire avais exigé une caution bancaire du montant des 23 loyers dus, que nous avons perdue.

La relation n'a jamais été bonne avec mon bailleur. Je suis retourné voir mon magasin pour le nettoyer avant de le rendre et j'ai constaté que des petits travaux avaient été effectué. Après enquête les commerçants voisins m'ont tous indiqués qu'ils avaient vu le magasin ouvert avec le propriétaire dedans en train de bricoler.

De plus nous avons appris que le magasin allé être reloué au 5 juillet 2010. Après une nouvelle enquête auprès de la future locataire, le magasin lui a été présenté par le propriétaire sans mon accord une nouvelle fois.

Je souhaite faire un courrier à mon bailleur pour lui signifier les fais, et contester d'avance le futur état des lieux. Quel conseil pour mes courriers et quel recours puis-je avoirs ? Cordialement,